



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

RIUNIONE DI E 13 È 14 DI FERRAGHJU
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER

2020/O1/017

Question orale déposée par le Groupe « Andà per Dumane »

OBJET : Mode d'élection des conseils communautaires

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

J'aimerais évoquer aujourd'hui le fonctionnement de nos institutions et plus précisément celui des conseils communautaires.

Quelles que soient les majorités politiques au plan national, nous assistons depuis plusieurs années à un transfert de compétences des communes en direction des intercommunalités et ce dans des domaines capitaux (déchets, tourisme, transport...).

A ce jour, force est de constater que l'exécutif intercommunal appliquera un programme qui n'a été, ni présenté à la population, ni validé par celle-ci. Lors du dernier débat à Porto-Vecchio, pas un mot n'a été prononcé sur l'intercommunalité. Pourtant, au regard de son budget et de ses compétences, elle constitue un enjeu majeur pour le développement de ce territoire.

Cette situation concerne l'ensemble de l'île et il ne s'agit pas ici de mettre en cause les journalistes ou les candidats, mais bien nos institutions.

Afin de donner une réelle légitimité démocratique à l'action des intercommunalités, je crois qu'il est temps que soient organisées des élections intercommunales au suffrage universel direct. Ce mode de scrutin offrira la possibilité d'avoir un réel débat sur une équipe et un programme qui seront validés directement par les citoyens.

Ainsi Monsieur le Président, je vous demande votre sentiment sur cette question fondamentale pour le bon fonctionnement des institutions de la Corse et vous invite à initier auprès du Gouvernement une démarche pour que notre île devienne un territoire pilote en la matière.

Je vous remercie.